

## 17 octobre à 00:00 : un invité dont on se passerait bien

A partir du 17 octobre à 00:00 et pour plusieurs semaines : le couvre-feu s'invite en France de 21h à 6h. Plus de 20 millions de Français sont concernés à Paris et dans l'ensemble de l'Île-de-France ainsi que dans 8 métropoles...

Le président de la République impose le couvre-feu pour tenter de résister à la 2<sup>ème</sup> vague de la Covid-19. Sans être fermé ou ignorant des conséquences pour l'ensemble des Français et pour l'ensemble de l'économie il est légitime de s'interroger. Cette 2<sup>ème</sup> vague va-t-elle faire couler certains secteurs de la Culture et les auteurs, ces gens de « l'ombre » des industries culturelles ?

Le Snac souhaite réagir à cette décision et à ses conséquences pour les secteurs du spectacle vivant (musique, dramatique et chorégraphique) ou pour le cinéma.

Sans les adaptations nécessaires et justifiées, le risque est trop grand de rayer du paysage des pans culturels.

Le Snac veut remercier Madame la ministre de la Culture d'avoir convoqué, dès le lendemain des annonces du président, différentes réunions sectorielles afin d'écouter l'ensemble des professionnels et d'envisager leurs demandes sur les besoins financiers exprimés ou sur les adaptations nécessaires pour leurs secteurs.

Le Snac a été invité à participer à la réunion avec la ministre de la Culture concernant le secteur du spectacle vivant.

Le Snac participe et suit les débats en cours *via* le Bloc (Bureau de liaison des organisations du cinéma) concernant le secteur cinéma.

Madame Roselyne Bachelot a été ouverte, attentive et semble convaincue par certains arguments, en particulier ceux justifiant le décalage de l'horaire de couvre-feu pour les spectateurs.

Nous voulons croire que Madame Bachelot parviendra à convaincre ses collègues du gouvernement, monsieur le premier ministre et monsieur le président de la République, que la pertinence du couvre-feu appliqué aux salles de spectacles et de projections cinéma mérite au moins des adaptations de la mesure décidée.

En ce qui concerne le Snac, en dehors de son soutien et de sa solidarité face aux demandes exprimées par les entreprises de spectacles, les salles de cinéma, les producteurs et toutes les autres organisations professionnelles, nous avons souhaité mettre en avant 4 points concernant les auteurs auprès de Madame la ministre de la Culture :

- décider rapidement de prolonger pour les auteurs le fonds de solidarité sur l'ensemble de l'année 2021,
- envisager de nouvelles sources de financement pour les aides aux auteurs et pérenniser celles mises en place en 2020 avec, en particulier, la concrétisation de la possibilité d'utiliser en 2021 une partie des 25 % irrépartissables au bénéfice des fonds d'urgences sectoriels,
- déposer l'amendement nécessaire pour que les sommes versées aux auteurs sur les fonds d'urgences sectoriels soient exonérés fiscalement de l'impôt sur le revenu, tout comme celles dispensées par le fonds de solidarité,
- envisager rapidement les moyens de mettre en place une exonération de cotisations sociales au bénéfice des artistes-auteurs, sans perte de droits évidemment, et dans des conditions plus acceptables que celle mise en place au titre de 2020, dont le dispositif est insatisfaisant et selon nous non conforme à l'annonce du président faite en mai dernier.